

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 novembre 2023

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT du CANTAL</b></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="padding: 5px;">En exercice</th><th style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center; padding: 5px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">20</td></tr></tbody></table> <hr style="width: 20%; margin: 10px auto;"/> <p>Date de la convocation : 16 octobre 2023</p> <p>Date d'affichage : 16 octobre 2023</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD.</p> <p><b>Absent :</b> Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

**OBJET : Décision modificative n°2 BUDGET PRINCIPAL 2023**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de provisionner des crédits supplémentaires sur les opérations suivantes en investissement :

- OPERATION 031 - MAISON DE LA FAUNE : pour la mise en place du jeu de médiation enfants-scolaires (jeu de plateaux avec impression et matériels supplémentaires)
- OPERATION 034 – ECOLE JJ TRILLAT : pour la commande de bloc d'évacuation hors-services (dans le cadre des travaux de mise aux normes électriques annuels)
- OPERATION 160 CROIX-JOLIE : pour l'éclairage du city-parc et des terrains de tennis
- OPERATION 41 STADE JEAN JAMBON : pour le changement du volet roulant de la buvette
- OPERATION 15 REHABILITATION MAIRIE : pour différents coûts supplémentaires en chantier (cloisons au rez-de-chaussée ; traitement de la charpente ; renforcement de l'escalier ; changement de la porte côté salle polyvalente ; organigramme de clés...)

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2023 015-200071702-20231116-DE_2023_115-BF

Monsieur le Maire propose de transférer les crédits nécessaires depuis les opérations 172 « cœur de ville » suite à la suppression du budget cache-conteneurs en commission cadre de vie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°2	
SECTION INVESTISSEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
OPERATION 172 - CŒUR DE VILLE Compte 2188 - Autres immobilisations	51 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 500,00 €</b>
AUGMENTATION DES DEPENSES	
OPERATION 031 - MAISON DE LA FAUNE Compte 2188 - Autres immobilisations	6 000,00 €
OPERATION 034 - ECOLE JJ TRILLAT Compte 21312 - Autres bâtiments scolaires	3 500,00 €
OPERATION 160 - CROIX-JOLIE Compte 2188 - Autres immobilisations	6 000,00 €
OPERATION 41 - STADE JEAN JAMBON Compte 21318 - Autres bâtiments publics	1 000,00 €
OPERATION 15 - REHABILITATION MAIRIE Compte 2313 - Constructions	35 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 500,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

 Le Maire,  
Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2023 015-200071702-20231116-DE_2023_115-BF